

Avant-propos

par Marc Fosseux, secrétaire général de la Fondation Charles de Gaulle

Ce nouveau numéro d'*Espoir* est consacré aux origines constitutionnelles de la V^e République. Les contributions très intéressantes qui sont reproduites ici avaient été présentées il y a un an au cours du séminaire organisé par la Fondation Charles de Gaulle. Elles mettent en lumière les multiples apports dont a bénéficié la Constitution de 1958. Loin d'être un texte taillé pour un seul homme, celle-ci apparaît comme l'aboutissement d'une riche réflexion constitutionnelle empruntant pour partie à des régimes précédents, principalement la III^e République, pour partie à des projets tout à fait précis mis au point par des résistants, en particulier par les animateurs du Comité général des études.

Les auteurs montrent également que la pensée du général de Gaulle lui-même, fixée de manière quasiment définitive dans le discours de Bayeux du 16 juin 1946, ne s'est vraiment construite sur ce sujet qu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Toutefois, il avait déjà beaucoup réfléchi avant-guerre, en tant que spécialiste de la Défense nationale, à l'organisation qu'il conviendrait de mettre en place pour doter le pays d'un commandement efficace en temps de guerre sous la conduite d'un pouvoir civil pleinement responsable. L'impuissance de la III^e République finissante le convainquit de la nécessité de réformer conjointement les institutions militaires et les institutions politiques.

C'est ce qu'il parvint à faire avec la Constitution de 1958 et l'achèvement de l'organisation de la Défense nationale (ordonnance du 7 janvier 1959). A la tête de cette nouvelle organisation institutionnelle, le chef de l'Etat, chef des armées, seul depuis le décret du 14 mars 1964, car seul élu de la Nation, à disposer de la légitimité pour pouvoir engager la force de dissuasion nucléaire. Le séminaire Défense organisé cet hiver par la Fondation a parfaitement montré la cohérence de l'ensemble institutionnel français. Cette cohérence permet aujourd'hui encore à la France de pouvoir faire face très rapidement à des menaces immédiates sur son sol et à l'extérieur dans un cadre démocratique. Peu de pays en Europe et dans le monde occidental peuvent en dire autant aujourd'hui. C'est un atout pour notre pays.

Le monde de demain peut devenir dangereux. Les Européens constatent la montée tout autour d'eux de super-Etats qui avancent leurs pions et de groupes terroristes menaçants. La Constitution de la V^e République, dont nous célébrerons le 60^e anniversaire l'année prochaine, demeure sur ce point capital, comme sur beaucoup d'autres, une véritable assurance vie parfaitement adaptée aux besoins actuels de la France. Il serait dangereux de l'ignorer pour céder à des modes apparemment nouvelles qui sont en fait de vieilles lubies. La Fondation Charles de Gaulle s'attachera à rappeler que cet héritage essentiel du fondateur de la V^e République est un atout fondamental pour le pays et qu'il importe de ne plus toucher ni retoucher à notre texte fondamental sans penser à la forte cohérence de l'ensemble.